VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 987-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 28 septembre 2026, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 987-2026 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges.**

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 30e jour de septembre 2026.

Me Isabelle Beaulieu, notaire